Dossier de candidature du PAPI complet 2017-2022 du bassin versant du Gier

Programme d'actions

Porteur du projet : Saint Etienne Métropole

VERSION	DATE	REDIGE /RELU PAR	HISTORIQUE DES MODIFICATIONS
V1	08 juin 2016	SEPIA conseils / SEM/SIGR	première version consolidée pour relecture par les services de l'Etat.
V2	15 juin 2016	SEPIA conseils / sem/ DDT49/ DREAL RA	version consolidée en vue de la candidature du papi Gier
V3	10 septembre 2016	SEPIA conseils / SEM/ SIGR	Version en réponse aux remarques transmises par la DREAL le 07/09/2016
V4	23 décembre 2016	SEPIA conseils / SEM/ SIGR	Version intégrant la suppression de l'action barrages
V5	Janvier 2017	SEM/ SIGR	Modification plan de financement animation
V6	Février 2017	SEM/ SIGR	Modification fiche action 5.5

Sommaire

AXE PAPI	N° fiche action	Libellé de l'action
Hors axes : Animation et suivi de la démarche	0.1	Cellule d'animation du PAPI
	0.2	Mise en place d'outils de suivi du programme d'actions
Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1	Etude complémentaire sur le fonctionnement hydraulique des couvertures
	1.2	Etude locale à la Combe de l'Enfer à Chamouy (St Romain en Gier)
	1.3	Equipement et pose d'échelles de crues
	1.4	Recherche de site, pose et entretien de repères des crues historiques
	1.5	Elaboration et mise à jour des DICRIM, et plus largement, communication sur les risques et les dispositions mises en œuvre au niveau communal pour y faire face, dont affichage des consignes de sécurité du DICRIM.
	1.6	Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant, pendant et après la crue
	1.7	Animation auprès des scolaires
	1.8	Formation des élus et techniciens
Axe II: Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1	Fonctionnement du Système d'Alerte aux Crues (SAPHYRAS)
	2.2	Equipement de stations limnimétriques et pluviométriques
Axe III: Alerte et	3.1	Mise en œuvre et animation d'un groupe de travail sur les PCS et DICRIM
	3.2	Elaboration ou révision quinquennale des PCS
	3.3	Réalisation d'exercices de crise
	3.4	Etude et accompagnement à l'échelle BV sur la problématique des déplacements
	3.5	Accompagnement à l'élaboration et la mise à l'épreuve des Plans d'Organisation et de Mise en Sécurité (POMSE) dans les entreprises et les

AXE PAPI	N° fiche action	Libellé de l'action
gestion de crise		établissements recevant du public
	3.6	Elaboration et mise à l'épreuve des plan de mise en sécurité dans les établissements publics
	3.7	Equipement des communes en automates d'alerte
Axe IV: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4.1	Approbation du Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNPI), information et communication sur sa mise en application
	4.2	Appui à la réalisation des schémas directeur de gestion des eaux pluviales manquants
	4.3	Accompagnement de la prise en compte des axes de ruissellement, cours d'eau et zones humides dans les PLU
	4.4	Accompagnement auprès des projets d'urbanisme
Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1	Information des habitants et des entreprises sur la mise en place de protection de réduction de la vulnérabilité de leurs bâtiments
	5.2	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des logements
	5.3	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des entreprises
	5.4	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des établissements publics
	5.5	Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics dans les logements
	5.6	Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics dans les entreprises
	5.7	Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics dans les bâtiments publics
	5.8	Visites et acquisitions-démolition des bâtiments les plus vulnérables
	6.1	Aménagement du Gier à Givors
	6.2	Aménagement du Gier à Saint-Romain-en-Gier
	6.3	Aménagement du Gier à l'aval du Couzon à Rive-de-Gier

AXE PAPI	N° fiche action	Libellé de l'action
Axe VI : Ralentissement des écoulements	6.4	Aménagement du Gier à La Grand-Croix amont
	6.5	Aménagement du Gier à la Grand-Croix aval
	6.6a	Aménagement du Janon à Saint-Chamond (hors pont départemental)
	6.6b	Aménagement du Janon à Saint-Chamond (pont départemental uniquement)
Axe VII: Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7.1	Etude du rôle de protection joué par les ouvrages du bassin versant.

Hors axes :Animation et suivi de la démarche

Action n° 0.1 : Cellule d'animation du PAPI

OBJECTIFS	
Disposer des moyens humains nécéssaires pour assurer l'animation du PAPI, et notamment la sensibilisation et la concertation auprès des acteurs concernés.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Les postes pré-existants qui participeront à la cellule d'animation sont : - un Chargé de mission Rivière Gier et affluents SEM - un Chargé de mission Rivière Gier et affluents SIGR - un Conseiller économique et industriel SEM - unChargé de mission eaux pluviales et alerte aux crues SEM auxquels s'ajoutent les postes SEM et SIGR de secrétariat, comptabilité, RH, direction, juridique. En complément, il est prévu la création d'un poste de chargé de mission dédié au PAPI NB : le montant inscrit correspond uniquement au poste de chargé de mission sur les 5 années du PAPI (toutes charges comprises)	
TERRITOIRE CONCERNE	
SEM SIGR	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM SIGR
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier»
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	A3-1 : poste conseiller eaux industrie ; C2-1 : poste chargé mission SEM ; C2-3 : poste chargé mission SIGR
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	360 000 € TTC
Répartition du financement	• SEM SIGR : 60 % • Etat BOP 181 : 40 % • FPRNM : 0 %

	• AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Rapport annuel d'activité • Avancement des fiches action du PAPI • Avancement du programme financier	

Hors axes : Animation et suivi de la démarche

Action n° 0.2 : Mise en place d'outils de suivi du programme d'actions

OBJECTIFS	
S'assurer de la bonne mise en œuvre du programme d'action.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
- Mise en place d'un tableau de bord de suivi des actions - organisation de la concertation - conseil et accompagnement des maîtres d'ouvrages	
TERRITOIRE CONCERNE	
SEM	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM , Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	sans objet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	C2-7 : mise à jour tableau de bord du contrat de rivière
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	Pour mémoire, réalisé par la cellule d'animation du PAPI
Répartition du financement	• SEM SIGR : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
• Rapport annuel d'activité • Avancement des fiches action du PAPI • Avancement du programme financier

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.1 : Etude complémentaire sur le fonctionnement hydraulique des couvertures

OBJECTIFS	
Mieux connaitre le fonctionnement hydraulique des différents tronçons de cours d'eau couverts sur le bassin afin d'identifier les aménagements nécessaires pour limiter les dommages.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Compléments et actualisation de la connaissance sur les aléas liés aux couvertures du Gier et de ses affluents, et sur les enjeux inondés par ces aléas	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones exposées au risque à proximité ds couvertures du Gier et affluents	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM SIGR , Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	25000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
Etude réalisée	

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.2 : Etude locale à la Combe de l'Enfer à Chamouy (St Romain en Gier)

OBJECTIFS

Connaitre précisément le fonctionnement hydraulique sur ce secteur, et identifier les solutions envisageables pour éviter l'isolement (acces inondés) des logements en cas de crue :

Le hameau de Chamouy se situe sur le territoire communal de Saint Romain en Gier, en aval du bourg. Il est situé en contre haut de la « Combe d'enfer » et de la voie ferrée. L'accès routier est possible par la route située rive droite du Gier de Saint Romain en Gier à Givors, puis par la route de Chamouy qui passe sous un ouvrage SNCF.

Cet ouvrage SCNF sert à la fois à la route de Chamouy et au passage du cours d'eau de la Combe d'Enfer.

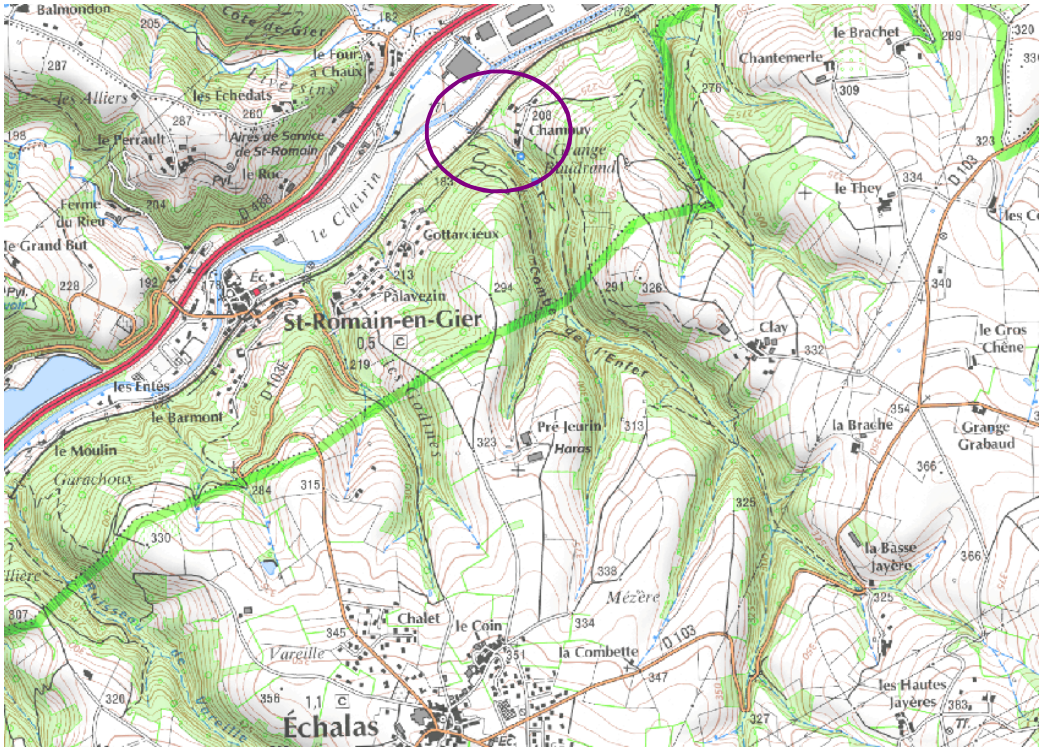

Localisation du hameau de Chamouy passage de la Combe de l'Enfer sous ouvrage SNCF

Le hameau de Chamouy est composé :

- de 3 maisons correspondant à 4 ménages dont 2 ménages avec enfants (5 enfant au total),
- de bâtiments agricoles et d'1 bergerie.

L'unique accès routier est problématique et la circulation n'est plus possible lors d'évènements pluvieux : la Combe d'Enfer déborde sur la route d'accès tous les ans. D'autre part, des hauteurs d'eau importantes ont été reportées par les habitants lors des évènements de 2003 (hauteur à préciser par l'étude) et de 2008 (« 1 à 1,5 m de hauteur, avec des vitesses importantes » à préciser par l'étude).

A gauche, photo de l'ouvrage SNCF et de la route prise coté aval, lors d'un évènement pluvial de moindre importante ou lors de la décrue. A droite, photo de l'ouvrage SNCF et de la route prise coté aval, lors d'un évènement pluvial de moindre importante

D'autre part, la Combe d'Enfer est canalisée rectilignement le long de la route de l'ouvrage SNCF jusqu'à Gier. Enfin, la continuité écologique n'est pas assurée à la confluence avec le Gier, avec une hauteur de chute de plus de 1m.

Dans ce cadre, il est prévu de porter une étude afin de connaitre précisément le fonctionnement hydraulique sur ce secteur, et d'identifier les solutions envisageables pour éviter l'isolement (acces inondés) des logements concernés en cas de crue. Dans ce cadre, les possibilités de renaturation du tronçon et de rétablissement de la continuité écologique seront également étudiées.

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Etude du fonctionnement en crue et de la vulnérabilité des habitations, du fonctionnement hydraulique du passage sous ouvrage et de la partie aval jusqu'au Gier et recherche de solutions techniques (relevés topographiques et étude)	
TERRITOIRE CONCERNE	
Saint-Romain-en-Gier	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SIGR, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non

ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	20000 € HT
Répartition du financement	• SIGR : 20 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
Etude réalisée	

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.3 : Equipement et pose d'échelles de crues

OBJECTIFS	
Disposer de moyens de surveillance locale, avec un lien direct sur les seuils d'alerte et de pré-alerte, sur l'ensemble des communes à risque.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Pose et entretien de 10 nouvelles échelles de crues. Equipement des échelles de crues existantes et futures en repères de couleurs matérialisant les seuils d'alerte et de pré-alerte (50 repères couleurs). Les coûts concernent la recherche de site, la fourniture et la pose.	
TERRITOIRE CONCERNE	
Gier et affluents	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, communes, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	C1-5 : Sensibilisation des acteurs du territoire sur les enjeux du bassin versant Gier en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	20000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
-Nombre d'échelles de crues posées '-Nombre d'échelles de crues équipées

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.4 : Recherche de site, pose et entretien de repères des crues historiques

OBJECTIFS	
Informer la population exposée au risque des hauteurs d'eau atteintes lors des crues passées.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Pose et entretien de 45 repères matérialisant le niveau d'eau atteint lors des crues historiques (15 communes avec 3 repères par commune) Les coûts concernent la recherche de site, la fourniture et la pose.	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables des crues connues	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM , communes, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	évènement inauguratif pour informer les riverains de la mise en place de ces repères, presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	C1-5 : Sensibilisation des acteurs du territoire sur les enjeux du bassin versant Gier en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	4000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
- Nombre de repères de crues posés - Alimentation de la base de données nationale sur les repères de crues

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.5 : Elaboration et mise à jour des DICRIM, et plus largement, communication sur les risques et les dispositions mises en œuvre au niveau communal pour y faire face, dont affichage des consignes de sécurité du DICRIM.

OBJECTIFS	
- Informer, de manière efficace et adaptée, la population des communes exposées au risque de la réalité du risque, des mesures prises par la commune, des mesures de sauvegarde que doivent prendre les populations. - Elaborer un plan d'affichage des consignes	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Elaboration des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) conformément à l'article R125-12 du code l'environnement. Elaboration des documents de communication.	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	communes
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM , communes, préfecture
Opérations de communication consacrées à cette action	affichage en mairie, envoi par courrier aux habitants riverains assumé par chaque commune
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	58000 € HT
Répartition du financement	• communes : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
- Nombre de DICRIM élaborés , dont nombre de DICRIM sur les 29 communes concernées par le PPRNPI - niombre de DICRIM révisés -Nombre de DICRIM diffusés '- nombre de plaquettes de communication, et précision des modalités de diffusion (ex : moyens, secteurs, nombre) -nombre de nouveaux arrivants ayant reçu le DICRIM

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.6 : Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant, pendant et après la crue

OBJECTIFS	
Permettre à la population d'avoir les bon réflexes pour faire face au risque d'inondation avant, pendant et après l'évènement, l'informer de l'actualité du PAPI. Mettre en place une communication complémentaire au DICRIM, à l'échelle du bassin.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Mise en ligne d'articles (ex : risques, mesures à prendre, actualité du PAPI) et documents (ex: guides), élaboration de plaquettes, proposition d'articles de presse sur l'actualité du PAPI, rédaction d'articles dans le magazine Rivières, poursuite de l'exposition "Rivière Gier", élaboration d'outils multimedia (ex : film, maquette)	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM SIGR, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	la comunication est précisément l'objet de l'action
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	C1-5 : Sensibilisation des acteurs du territoire sur les enjeux du bassin versant Gier en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	40000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
Liste des outils d'information réalisés, précisant le sujet abordé, le public ciblé et les modalités de diffusion (ex : moyens, secteurs, nombre)

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.7 : Animation auprès des scolaires

OBJECTIFS	
Sensibiliser de manière ciblée le jeune public, souvent bon relais de l'information aux risque d'inondation sur le bassin et aux bons réflexes à avoir.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Poursuite et renforcement des animations menées auprès des classes de primaire : mise en place et proposition d'animation inondation spécifique	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	C1-4 : Réalisation d'animations scolaires dans les écoles du bassin versant Gier
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	Pour mémoire, réalisé par la cellule d'animation du PAPI
Répartition du financement	• SEM SIGR : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
Nombre de classes sensibilisées	

Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1.8 : Formation des élus et techniciens

OBJECTIFS	
Apporter aux élus et techniciens les connaissances et méthodologies nécessaires à la mise en place d'une gestion efficace des inondations sur le bassin.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Relais auprès des élus et techniciens sur les formations disponibles. Organisation de formations innovantes sur les risques et la gestion de crise.	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM , Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	mails aux communes, magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	C1-5 : Sensibilisation des acteurs du territoire sur les enjeux du bassin versant Gier en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	20000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	

- Nombre de formations réalisées sur le bassin,
- Sujets abordés, nombre et typologie des participants à chaque réunion

Axe II: Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action n° 2.1 : Fonctionnement du Système d'Alerte aux Crues (SAPHYRAS)

OBJECTIFS	
Prévenir les communes de l'éminence de débordement de cours d'eau sur leur territoire afin qu'elles se préparent à la situation de crise.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Maintenance du système de prévision des crues (SAPHYRAS) en temps réél basé sur les données radar observées et prévues Organisation d'une astreinte 24h/24 et 7j/7 pour assurer le suivi du fonctionnement et organiser l'alerte auprès des communes	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage, DREAL, communes
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B1-5 :Poursuite de la mise en oeuvre du système d'alerte aux crues
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	Pour mémoire, réalisé par la cellule d'animation du PAPI
Répartition du financement	• SEM SIGR : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
• Taux de disponibilité du système • Taux de mobilisation des agents d'astreinte

Axe II: Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action n° 2.2 : Equipement de stations limnimétriques et pluviomètriques

OBJECTIFS	
Améliorer la fiabilité du système de prévision des crues SAPHYRAS	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Renforcement du réseau de suivi des débits et lames d'eau par l'équipement de stations limnimétriques et pluviométriques supplémentaires (2 stations supplémentaires). Le premier équipement sera implanté sur la Janon, à l'entrée de la couverture à Saint-Chamond. Le deuxième est provisionné afin de répondre aux éventuels manques qui pourront être observés à l'avenir. Dans ce cas, le maître d'ouvrage précèdera, en interne, à une recherche de site.	
TERRITOIRE CONCERNE	
Cours d'eau dans les zones exposées ou sur les retenues.	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B1-5 :Poursuite de la mise en oeuvre du système d'alerte aux crues
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	10000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
• Nombre de limnimètres posés • Nombre de stations pluviométriques connectées

Axe III: Alerte et gestion de crise

Action n° 3.1 : Mise en œuvre et animation d'un groupe de travail sur les PCS et DICRIM

OBJECTIFS	
Assurer une meilleure prise en compte du risque par les communes, en particulier via l'élaboration de PCS et de DICRIM opérationnels.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Mise en place et animation d'un groupe de travail sur les DICRIM et PCS ayant pour objet de mettre en avant les PCS et DICRIM existants sur le territoire, de partager les expériences, d'établir des modèles de documents et des fiches, de conseiller les communes, et de faire un point annuel d'avancement de la démarche. Dans cette optique, poursuite du partenariat avec l'IRMA et l'université Lyon III Mise en oeuvre d'une analyse du contenu des PCS à mi parcours du PAPI (stage 6 mois)	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM + stage, communes, préfecture et DDTM
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B1-6 : Elaboration des plans communaux de sauvegarde
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	3000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 100 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
- nombre de réunions organisées et compte rendu de ces réunions - liste des documents support élaborés

Axe III: Alerte et gestion de crise

Action n° 3.2 : Elaboration ou révision quinquenale des PCS

OBJECTIFS	
Elaborer et tenir à jour des PCS opérationnels et adaptés.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Elaboration ou révision des PCS	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	communes
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM + stage, communes, prefecture et DDTM
Opérations de communication consacrées à cette action	affichage communal, presse, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B1-6 : Elaboration des plans communaux de sauvegarde
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	0 €
Répartition du financement	• communes : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- Nombre de PCS élaborés , dont nombre de PCS sur les 29 communes concernées par le PPRNPI - Nombre de PCS révisés - appréciation de la qualité du contenu des PCS au regard du risque inondation (stage) Remarque : La non réalisation des PCS dans le délai contractualisé par le PAPI entraîne	

l'interruption de la convention et des financements de l'Etat

Axe III: Alerte et gestion de crise

Action n° 3.3 : Réalisation d'exercices de crise

OBJECTIFS	
Tester les mesures de gestion de crise communale formalisées dans les PCS : pour en valider le contenu, identifier les manques, et pour s'entrainer à le mettre en œuvre.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Accompagnement de la définition et de la mise en place d'exercices de crise par la cellule animation du PAPI. Mise en œuvre des exercices par les communes; en partenariat avec le SDIS et la préfecture	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR communes
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, communes, prefecture et DDTM
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	0 €
Répartition du financement	• SEM SIGR • communes : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
- Nombre d'excercices de crise mis en place, communes concernées et principaux enseignements - Nombre de PCS améliorés suite à la réalisation de ces exercices

Axe III: Alerte et gestion de crise

Action n° 3.4 : Etude et accompagnement à l'échelle BV sur la problématique des déplacements

OBJECTIFS	
Disposer des connaissances nécessaires à la mise en place d'une gestion des flux de voyageurs adaptée à l'échelle du bassin, et en cohérence avec la gestion de crise à l'échelle communale.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Poursuite des études pour anticiper la réorientation des flux (bouclage A47, trémie Givors) Groupe de suivi intégrant SEM-SIGR et les communes, pour alimenter ces études et en mobiliser les résulats pour préparer la gestion de crise	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque desservies par les axes de transport principaux	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	Etat
Modalités de pilotage, suivi, …	Etat, communes, SEM
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	Pour mémoire, réalisé par les services de l'Etat
Répartition du financement	• Etat : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
'- Nombre de réunions associant les différents acteurs impliqués - Mesures prises pour améliorer la gestion des déplacements en cas d'inondations - appréciation du niveau d'intégration de la gestion des déplacements dans le PCS (via le stage prévu sur les PCS)

Axe III: Alerte et gestion de crise

Action n° 3.5 : Accompagenement à l'élaboration et la mise à l'épreuve des Plans d'Organisation et de Mise en Sécurité (POMSE) dans les entreprises et les établissements recevant du public

OBJECTIFS	
Se préparer à mettre en œuvre des mesures de mise en sécurité des personnels, clients et usagers, les plus appropriées en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. Identifier les mesures à prendre pour assurer la continuité de l'activité en cas d'inondation.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Information des entreprises et des ERP pour la mise en place d'un POMSE. Accompagnement de 5 POMSE /an et incitation à la mise en place de Plans de continuité d'activité (PCA) et à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (en lien avec l'action prévue à l'axe 5) Dans cette optique, poursuite du partenariat avec l'IRMA et l'université Lyon III	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque, priorité d'animation envers les établissements les plus vulnérables	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, entreprises, Comité de pilotage et comité technique
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, diffusion du guide IRMA, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	0 €
Répartition du financement	• SEM SIGR : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 %

	• Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- Nombre d'entreprises sensibilisées -Nombre de POMSE élaborés	

Axe III: Alerte et gestion de crise

Action n° 3.6 : Elaboration et mise à l'épreuve des plan de mise en sécurité dans les établissements publics

OBJECTIFS	
Se préparer à mettre en œuvre des mesures de mise en sécurité des enfants, du public et des personnels les plus appropriées en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Suivi des PPMS obligatoires dans les écoles (Etat) Réalisation de plans de mise en sécurité dans les établissements publics communaux	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	Etat communes
Modalités de pilotage, suivi, …	Etat établissements scolaires communes, SEM
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	0 €
Répartition du financement	• Etat • communes : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 %

	• Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- % d'écoles couvertes par un PPMS - Nombre (et nature) des établissements publics communaux couverts par un plan de mise en sécurité intégrant le risque inondation	

Axe III: Alerte et gestion de crise

Action n° 3.7 : Equipement des communes en automates d'alerte

OBJECTIFS	
Disposer, dans toutes les communes à risque, de moyens efficaces et rapides pour alerter la population, et pour lui donner des informations tout au long de la crise.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Equipement des communes non encore équipées, selon les risques auxquels elles sont exposées	
TERRITOIRE CONCERNE	
communes exposées au risque non encore équipées	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	communes
Modalités de pilotage, suivi, …	communes, SEM
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	0 €
Répartition du financement	• communes : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- Nombre de communes équipées	

Axe IV: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action n° 4.1 : Approbation du Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNPI), information et communication sur sa mise en application

OBJECTIFS	
Encadrer reglementairement, à l'échelle du bassin, la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Approbation du PPR et communication aux communes et particuliers	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	Etat
Modalités de pilotage, suivi, …	Etat
Opérations de communication consacrées à cette action	information et communication réglementaires
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2019	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	Pour mémoire, réalisé par les services de l'Etat €
Répartition du financement	• Etat : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
PPRNPI approuvé	

Axe IV: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action n° 4.2 : Appui à la réalisation des schémas directeur de gestion des eaux pluviales manquants

OBJECTIFS	
Réaliser des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et les zonages sur l'ensemble du bassin, en cohérence avec la typologie du bassin versant et les risques d'inondation.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Rhône : schémas à réaliser – étude à l'échelle bassin pour la réalisation de ces schémas, puis accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leurs zonages Loire : Schéma et zonage réalisés à suivre	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes du bassin	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM SIGR, Comité technique et Comité de pilotage, collectivités compétentes
Opérations de communication consacrées à cette action	sans objet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B1-7 : Etude du ruissellement pluvial à l'échelle du bassin versant du Gier
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	100000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 100 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
- Schéma SEM finalisé, schéma SIGR réalisé - Nombre de communes couvertes par un zonage pluvial

Axe IV: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action n° 4.3 : Accompagnement de la prise en compte des axes de ruissellement, cours d'eau et zones humides dans les PLU

OBJECTIFS	
Préserver les milieux qui favorisent la rétention et le ralentissement des écoulements sur le bassin versant.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Loire et Rhône : poursuite de l'accompagnement mis en place et mise en cohérence de l'accompagnement avec les règles du PPR Rhône : étude pour l'élaboration de cartographies d'aide à la décision à l'échelle du bassin	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, communes
Opérations de communication consacrées à cette action	sans objet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-1 : Mise en application du principe de préservation de l'état existant du lit et des berges
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	75000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 100 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
-Carte réalisée sur le Rhône - nombre de communes accompagnées - Nombre de PLU/PLUi approuvés

Axe IV: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action n° 4.4 : Accompagnement auprès des projets d'urbanisme

OBJECTIFS	
Prendre en compte les risques d'inondation dans les projets d'urbanisme, inciter et accompagner la création de quartiers et de zones d'activités résilients.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Intégration des risques d'inondation dans l'avis sur les dossier d'urbanisme. Conseil pour la création de quartiers et zones d'activités réellement résilients	
TERRITOIRE CONCERNE	
toutes les communes exposées au risque	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	Pour mémoire, réalisé par la cellule d'animation du PAPI
Répartition du financement	• SEM : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- nombre d'avis donnés sur des projets en zone inondable - liste des projets accompagnés en vue de créer un aménagement résillient	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.1 : Information des habitants et des entreprises sur la mise en place de protection de réduction de la vulnérabilité de leurs bâtiments

OBJECTIFS	
Limiter voire réduire la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Rédaction et diffusion de document de communication informant des dispositions qu'il est possible de prendre pour réduire la vulnérabilité des bâtiments Incitation à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, et suivi de la mise en œuvre des actions préconisées à l'issue de ces diagnostics. Priorité d'animation envers les enjeux exposés à un aléa centennal fort et qui n'y seront pas soustrait par les aménagements programmés dans le PAPI.	
TERRITOIRE CONCERNE	
tous les propriétaires et locataires et entreprsies en zone inondable	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Plaquette, magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier»,
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	3000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
Plaquette élaborée, et précision des modalités de diffusion (ex : moyens, secteurs, nombre)

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.2 : Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des logements

OBJECTIFS	
Limiter voire réduire la vulnérabilité des logements situés en zone inondable.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité pour les logements, incluant des relevés géomètre, une visite, un échange avec le propriétaire ainsi que des propositions de mesures et des pistes pour les financer. 50 à 100 diagnostics par un prestataire. Révisable à mi-parcours en fonction de la demande	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables pour Q100	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, communes, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	60000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
Nombre de diagnostics réalisés	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.3 : Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des entreprises

OBJECTIFS	
Limiter voire réduire la vulnérabilité des entreprises et sites d'activité économique situés en zone inondable.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Réalisation de diagnsotics de réduction de vulnérabilité pour les entreprises, incluant des relevés géomètre, une visite, un échange avec le gérant ainsi que des propositions de mesures et des pistes pour les financer.. 30 à 50 diagnostics par un prestataire. Révisable à mi-parcours en fonction de la demande	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables pour Q100	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, entreprises, comunes, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	60000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE
Nombre de diagnostics réalisés

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.4 : Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des établissements publics

OBJECTIFS	
Limiter voire réduire la vulnérabilité des bâtiments publics situés en zone inondable.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Réalisation de diagnsotics de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics, incluant des relevés géomètre, une visite, un échange avec le gestionnaire ainsi que des propositions de mesures et des pistes pour les financer. 30 à 50 diagnostics par un prestataire. Révisable à mi-parcours en fonction de la demande	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables pour Q100	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, communes, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	40000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 50 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
Nombre de diagnostics réalisés	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.5 : Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics dans les logements

OBJECTIFS	
Limiter voire réduire la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Sur la base du volontariat, réalisation des travaux préconisés dans les documents diffusés et /ou à l'issue des diagnostics par les propriétaires privés.	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables pour Q100	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	Propriétaires privée de logements
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	budget évolutif selon les décisions de réalistion de travaux individuels
Répartition du financement	• MOA Propriétaires : 60 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 40 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- Nombre de particuliers rencontrés suite à la réalisation d'un diagnostic - Nombre particuliers ayant décalaré avoir mis en place des mesures suite au diagnostic	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.6 : Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics dans les entreprises

OBJECTIFS	
Limiter voire réduire la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Sur la base du volontariat, réalisation des travaux préconisés dans les documents diffusés et /ou à l'issue des diagnostics par les les entreprises.	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables pour Q100	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	Entreprises
Modalités de pilotage, suivi, …	Entreprises, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	budget évolutif selon les décisions de réalisation de travaux individuels
Répartition du financement	• MOA Propriétaires : 80% • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 20 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- Nombre d'entreprises rencontrés suite à la réalisation d'un diagnostic - Nombre d'entreprises ayant déclaré avoir mis en place des mesures suite au diagnostic	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.7 : Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics dans les bâtiments publiques

OBJECTIFS	
Limiter voire réduire la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable.	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Sur la base du volontariat, réalisation des travaux préconisés dans les documents diffusés et /ou à l'issue des diagnostics, par les communes.	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables pour Q100	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	communes
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, communes, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	budget évolutif selon les décisions de réalisation de travaux individuels
Répartition du financement	• MOA Communes : 100% • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
- Nombre de commmunes rencontrés suite à la réalisation d'un diagnostic - Nombre de commmunes ayant déclaré avoir mis en place des mesures suite au diagnostic	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5.8 : Visites et acquisitions-démolition des bâtiments les plus vulnérables

OBJECTIFS	
Réduire les risques menaçant gravement les vies humaines .	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
60 maisons pré-identifiées durant le PAPI d'intention, à visiter par la cellule animation. Acquisition-démolition des constructions dont les visistes confirmeront la dangerosité et l'éligibilité aux acquisitions au titre du Fonds Barnier	
TERRITOIRE CONCERNE	
Zones inondables pour Q100, construction les plus exposées	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM , Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	8 000 000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 0 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 100 % (pour mémoire) • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
Liste des biens acquis-démolis	

Axe VI :Ralentissement des écoulements

Action n° 6.1 : Aménagement du Gier à Givors

OBJECTIFS

Sur ce secteur identifié comme prioritaire suite aux études techniques, supprimer les débordements en période de retour centennale, limiter les risques d'incision/érosion, restaurer les milieux aquatiques (fonctionnement écologique, morphologie) et valoriser le patrimoine et les paysages liés à la rivière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Le secteur concerné par le projet est particulièrement vulnérable. Les crues récentes (2003, 2008) ont eu des conséquences importantes sur le territoire : en 2003, le Pont de Montrond avait été emporté par la crue et les 2 berges avaient été fortement érodées ; en 2008, un débordement a eu lieu sur la zone commerciale, avec une lame d'eau de faible hauteur (20 cm voire 50 cm localement) chargée de boue. Sur ce secteur, la crue centennale modélisée par la DDT dans le cadre de la démarche de PPRNPi touche des zones d'habitats et des enjeux commerciaux. Sur Givors 155 habitations sont touchées par la Q100, ainsi qu'une centaine d'entreprises et d'Etablissement Recevant du Public (ERP) en aléa fort ou moyen.

Photo de la crue 2008 à Givors

Aménagement prévu :

L'aménagement prévu a été défini sur la base des études de faisabilité portées par le Grand-Lyon (2012), dans l'optique de réduire l'aléa inondation sur la commune de Givors dont le secteur de Five Lille et de Givors 2 Vallées. Le scénario retenu (scénario 3 de l'étude de faisabilité, plus extension du

périmètre sur 1,2km supplémentaires à l'amont), consiste en :

- **Elargissement du lit du Gier** en amont de Givors Ouest et de Carrefour, et de l'amont de Givors 2 Vallées à la confluence avec le Rhône (2950 ml + 1200 ml). Risbermes calées au-dessus de Q 2ans
- **Concernant les ponts** : les deux ponts routiers (RD386 et RD2) sont suffisamment dimensionnés pour permettre le passage de la Q100 ; en revanche, les 2 ponts SNCF passant en charge pour Q100, il est envisagé de rouvrir les arches existantes comblées par le terrain en place avec un travail sur la continuité des aménagements (terrassement).

Ce projet s'intégre également dans une réflexion sur la restauration morphologique (diversification du lit mineur, végétalisation des berges, suppression des espèces invasives), sur la stabilisation du lit des berges et la réduction des risques d'érosion, sur la continuité écologique du Gier et sur la mise en valeur de la rivière (intégration de la voie verte des confluences, liaison en mode doux du centre-ville au centre commercial).

Dans le cadre du programme d'action du présent PAPI, il est prévu de réaliser une première phase de ces travaux, qui consistent, pour un montant de 7M€, à réaliser les aménagements de cours d'eau sur les secteurs du quartier Saint-Lazare, de FiveLille et d'aménager les 2 ponts SNCF aval. Des études complémentaires en préparation des phases suivantes seront également réalisées.

Ce choix est issu des constats suivants :

A l'échelle du tronçon Givors, le plus en amont, les premiers débordements surviennent dès Q10. Pour les deux autres secteurs situés à l'aval, les premiers débordements interviennent à partir de Q30.

La zone de premier débordement identifiée la plus en amont (en face du quartier St Lazard) génère dès Q30 une inondation d'une grande partie de la zone commerciale par ruissellement sur les chaussées, raison pour laquelle l'intervention au niveau du quartier St Lazard a été identifiée comme prioritaire et est ainsi inscrite dans ce premier PAPI Gier. Ensuite, l'intervention la plus en aval proposée dans le PAPI a été retenue car il est nécessaire d'élargir d'aval en amont sur la zone pour obtenir des effets conséquents sur les niveaux d'eau en période de crue.

L'action retenue pour le PAPI inclut l'avant-projet, la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

Givors :

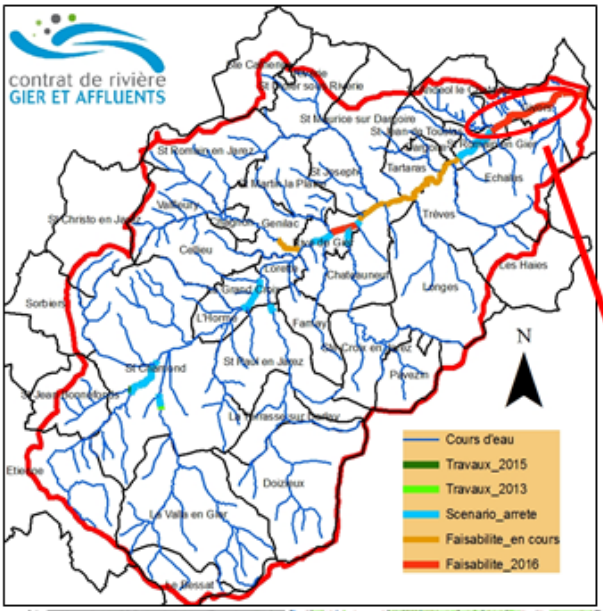

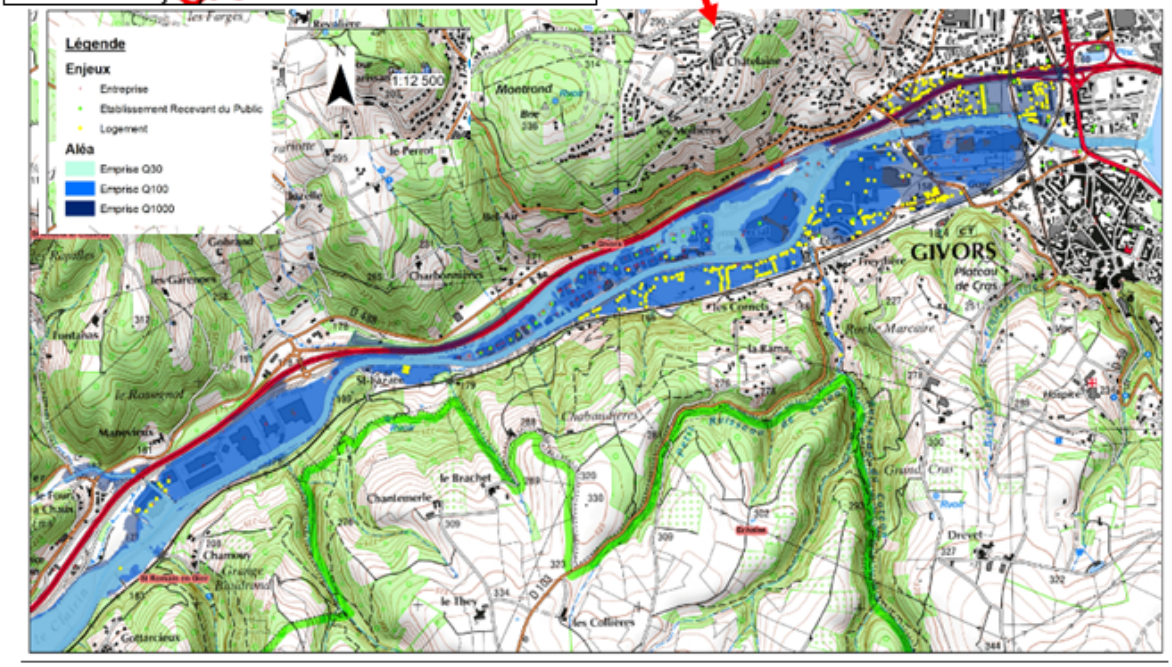

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SIGR, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, affichage communal, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-4 : Restauration morphologique du lit et des berges des

	cours d'eau en milieu urbain
Révision prévue à mi-parcours	Oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	7000000 € HT
Répartition du financement	• SIGR : 20 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Taux d'avancement des travaux • Nombre de bâtiments sortis de la zone inondable en Q100 • Superficie des zones inondables et hauteurs d'inondation en Q100 après travaux • Etat écologique du tronçon	

Axe VI :Ralentissement des écoulements

Action n° 6.2 : Aménagement du Gier à Saint-Romain-en-Gier

OBJECTIFS

Sur ce secteur identifié comme prioritaire suite aux études techniques, supprimer les débordements en période de retour trentennale et les réduire en période de retour centennale, limiter les risques d'incision/érosion, restaurer les milieux aquatiques (fonctionnement écologique, morphologie) et valoriser le patrimoine et les paysages liés à la rivière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Le secteur concerné par le projet est particulièrement vulnérable. Les crues récentes (2003, 2008) ont eu des conséquences importantes sur le territoire : en 2003, une demi chaussée de l'A47 avait été emportée, coupant la circulation ; en 2003 et 2008, des affouillements en pieds de pile du pont de la RD103E ont été constatés, risquant de le déstabiliser, et, d'autre part, ce pont monte en charge pour des crues plus importantes. Le territoire est concerné par des hauteurs d'eau supérieures à 1 m en Q100.

Photo prise à saint-Romain en Gier durant la crue de 2008

Aménagement prévu :

Sur ce tronçon, SIGR a réalisé une étude de faisabilité sur la période 2013 2016. Cette étude a permis de définir le scénario d'aménagement de plus complet (scénario 7 de l'étude de faisabilité). Cet aménagement consiste en l'élargissement du cours d'eau depuis les Entés jusqu'au centre-ville (élargissement de la risberme) et l'ouverture de deux arches du pont routier de la RD103E, qui relie le centre-ville à la RD488.

Cet aménagement présente également d'importants bénéfices sur les milieux et le paysage :

- Arasement d'un seuil grenelle et rétablissement de la continuité écologique
- Stabilisation du lit et des berges et réduction des risques d'érosion
- Restauration morphologique (végétalisation des berges, suppression des espèces invasives).
- Valorisation du patrimoine lié à la rivière (tracé voie verte)

L'intégralité de l'aménagement (2,1 M€) est prévue au programme d'action du présent PAPI

L'action retenue pour le PAPI inclut la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

Saint-Romain-en-Gier :

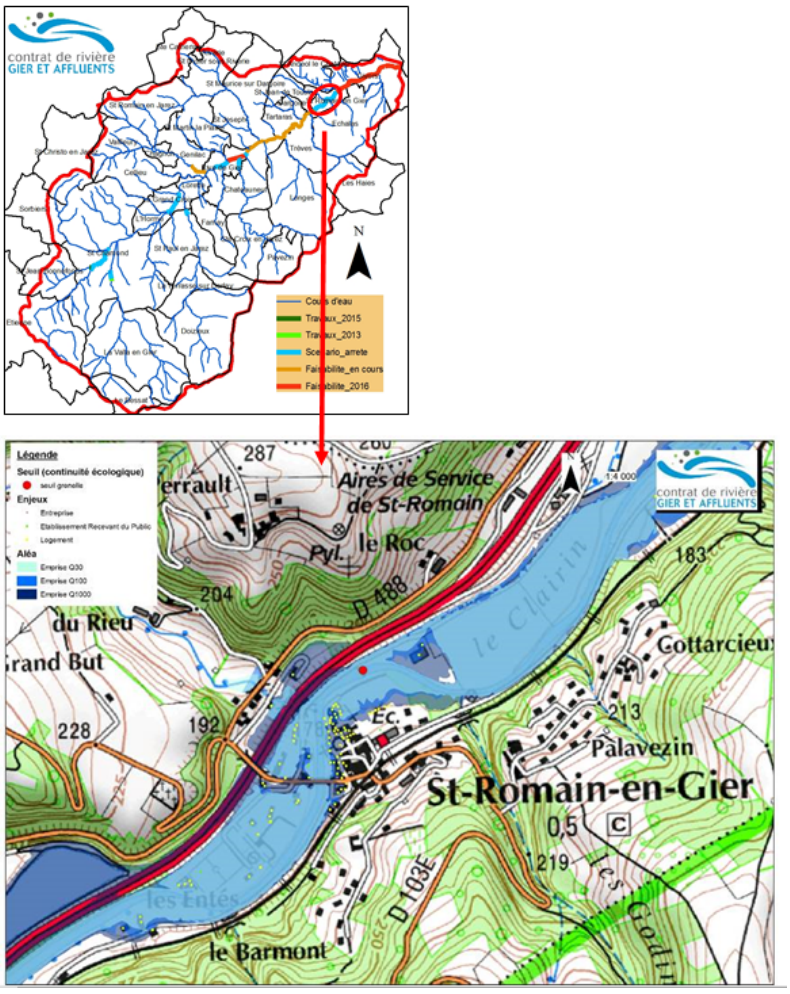

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SIGR, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, affichage communal, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-4 : Restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu urbain
Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	2100000 € HT
Répartition du financement	• SIGR : 20 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Taux d'avancement des travaux • Nombre de bâtiments sortis de la zone inondable en Q30 et Q100 • Superficie des zones inondables et hauteurs d'inondation en Q30 et Q100 après travaux • Etat écologique du tronçon	

Axe VI :Ralentissement des écoulements

Action n° 6.3 : Aménagement du Gier à l'aval du Couzon à Rive-de-Gier

OBJECTIFS

Sur ce secteur identifié comme prioritaire suite aux études techniques, supprimer les débordements en période de retour centennale, limiter les risques d'incision/érosion, restaurer les milieux aquatiques (fonctionnement écologique, morphologie) et valoriser le patrimoine et les paysages liés à la rivière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Le secteur concerné par le projet est particulièrement vulnérable. Lors de la crue de 2008, toutes les habitations du secteur ont dû être évacuées. Les aménagements prévus (première phase, voir ci-après) permettront de sortir 10 habitations de la zone inondable en crue centennale, et d'abaisser les hauteurs d'eau à moins de 1 m sur 17 autres. Une maison des jeunes et de la culture, une école et 11 entreprises seront également sorties de la zone inondable. La stabilisation du lit du cours d'eau permettra également de protéger un émissaire d'assainissement qui supporte 50 000 EH (équivalent habitants) et est placé dans le lit du Gier.

Photo prise durant la crue de 2008 à Rive-de-Gier

Aménagement retenu :

Sur ce tronçon, une étude de faisabilité d'aménagement a été menée sur la période 2013-2014. Cette étude a permis de définir le scénario d'aménagement pour réduire voire supprimer le risque « inondation » et gérer le ruissellement urbain du centre-ville de Rive de Gier tout en respectant les objectifs du contrat de rivière, par tronçon homogène d'intervention : à l'amont de la couverture, au droit de la couverture et à l'aval de la couverture du Gier.

L'aménagement présente par ailleurs d'importants bénéfices sur les milieux et le paysage :

- contribution à la restauration des milieux naturels aquatiques et de la morphologie des cours d'eau (création d'une confluence aval élargie donnant aux cours d'eau un espace élargi de

divagation, aménagement en aval rive gauche d'une zone d'expansion des crues et d'espaces naturels pour ne pas impacter la présence du castor)

- stabilisation du lit et des berges et réduction des risques d'érosion
- abaissement total d'un seuil grenelle (seuil Industeel) et restauration de la continuité écologique
- mise en valeur du patrimoine lié à la rivière (Maison du castor, Voie verte confluence, mise en valeur de la rivière au cœur de la ville : culture du risque et riverains « garant » de la protection des milieux)

Dans le cadre de ce premier PAPI, il a été décidé de mettre en œuvre l'aménagement à l'aval de la couverture (9 M€). Il s'agit, sur ce tronçon, de réaliser l'aménagement qualitatif des berges du Gier, intégrant la suppression d'un seuil industriel Industeel et le talutage des berges rive droite et rive gauche en 4H / 1V. Le traitement des terres polluées liées au travail sur le seuil industriel est inclus dans les travaux prévus.

A noter que cet aménagement est inclus dans un projet plus global de requalification du centre-ville de Rive-de-Gier, à moyen voire long terme**.** L'étude de faisabilité a notamment étudié les possibilités d'aménagements à l'amont, et au droit de la couverture (découverture), qui présentent des bénéfices hydrauliques, écologiques et paysagers potentiellement notables. En complément des travaux inscrits ci-dessus, Saint-Etienne Métropole et Rive de Gier poursuivent ainsi leurs réflexions pour mettre en œuvre ce projet global :

- Une étude est en cours depuis 2016 pour affiner la connaissance du fonctionnement hydraulique de la couverture du Gier
- Des travaux plus à l'aval sont à l'étude (objectif milieux essentiellement, dans le cadre du Contrat de Rivière)

L'action retenue pour le PAPI inclut la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

Rive-de-Gier :

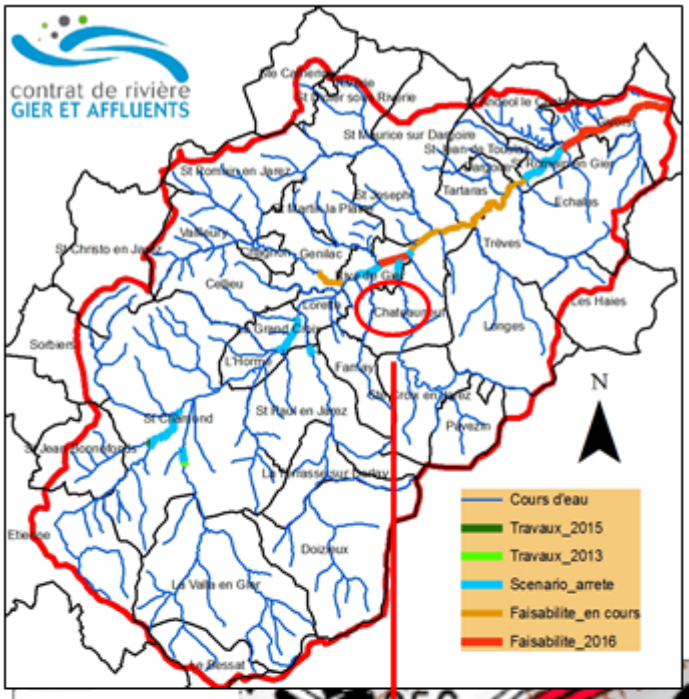

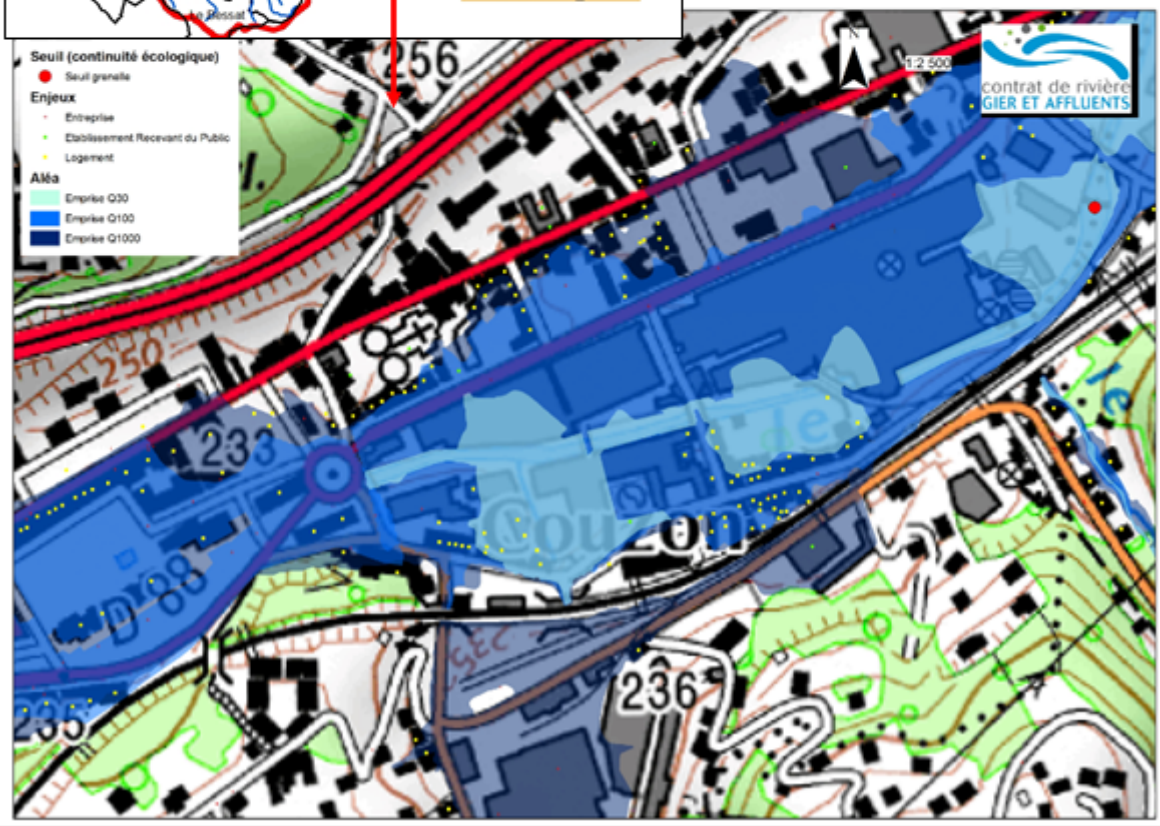

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, affichage communal, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-4 : Restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu urbain
Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	9 000 000 € HT
Répartition du financement	• SEM : 20 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Taux d'avancement des travaux • Nombre de bâtiments sortis de la zone inondable en Q100 • Superficie des zones inondables et hauteurs d'inondation en Q100 après travaux • Etat écologique du tronçon	

Axe VI :Ralentissement des écoulements

Action n° 6.4 : Aménagement du Gier à La Grand-Croix amont

OBJECTIFS

Sur ce secteur identifié comme prioritaire suite aux études techniques, supprimer les débordements en période de retour centennale, limiter les risques d'incision/érosion, restaurer les milieux aquatiques (fonctionnement écologique, morphologie) et valoriser le patrimoine et les paysages liés à la rivière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Le secteur concerné par le projet est particulièrement vulnérable. Lors de la crue de 2008, des entreprises ont été inondées. Les aménagements prévus (première phase, voir ci-après) permettront de sortir 7 logements de la zone inondable en crue centennale, et 10 entreprises, essentiellement en zones d'aléa actuel moyen à fort. Les hauteurs d'eau seront largement abaissées au niveau de l'autoroute A47.

Photo prise durant la crue de 2008 à La Grand-Croix amont

Aménagement retenu :

Une étude de faisabilité d'aménagement a été menée sur la période 2013 2014, concernant les tronçons amont et aval du Gier à la Grand-croix.

Cette étude a permis de définir le scénario d'aménagement adapté par tronçon homogène d'intervention, dont, sur le tronçon amont :

- Sous-tronçon 1 (T1) : aménagement d'une zone verte à caractère inondable,
- Sous-tronçon 2 (T2) : réaménagement du Gier dans le Parc de la Platière,
- Sous- tronçon 5 (T5) : Valorisation écologique de l'ancien méandre,

Sur l'année 2015, Saint Etienne Métropole s'est attaché les services d'un maître d'œuvre et d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des terres et sédiments pollués dans l'optique de réaliser l'aménagement sur les tronçons 1, 2 et 5.

Dans le cadre du PAPI, l'intégralité de cet aménagement a été retenu, pour un montant de 7,3 M€.

L'aménagement présente en outre d'autres bénéfices sur les milieux et le patrimoine :

- contribution à la restauration des milieux naturels humides et de la morphologie des cours d'eau (zone verte inondable, réaménagement du cours d'eau et des berges, lutte contre la Renouée du japon)
- abaissement du seuil de la Péronnière de 2,5 m et restauration de la continuité écologique
- stabilisation du lit et des berges et réduction des risques d'érosion
- mise en valeur du patrimoine lié à la rivière (voie verte intégrée à l'aménagement, mise en valeur des vestiges du pont de Chavillon, opération d'acquisition-démolition de la propriété Baïkeche avec mutation en zone verte)

L'action retenue pour le PAPI inclut la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

La Grand-Croix :

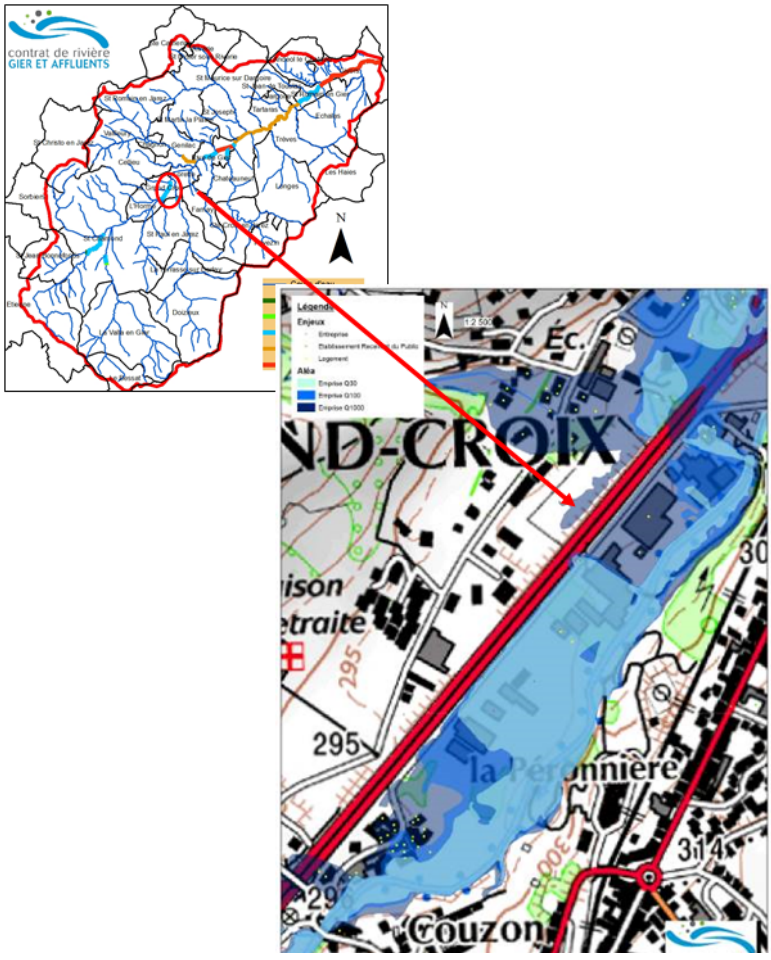

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, affichage communal, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-4 : Restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu urbain
Révision prévue à mi-parcours	Oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	7300000 € HT
Répartition du financement	• SEM : 20 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Taux d'avancement des travaux • Nombre de bâtiments sortis de la zone inondable en Q100 • Superficie des zones inondables et hauteurs d'inondation en Q100 après travaux • Etat écologique du tronçon	

Axe VI :Ralentissement des écoulements

Action n° 6.5 : Aménagement du Gier à la Grand-Croix aval

OBJECTIFS

Sur ce secteur identifié comme prioritaire suite aux études techniques, supprimer les débordements en période de retour centennale , limiter les risques d'incision/érosion, restaurer les milieux aquatiques (fonctionnement écologique, morphologie) et valoriser le patrimoine et les paysages liés à la rivière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Le secteur concerné par le projet est particulièrement vulnérable. Lors de la crue de 2008, l'hôtel formule un a été inondé dans tout son-rez-de-chaussée par plus d'1,5 m, et les clients de l'hôtel ont dû être évacués en bateau depuis le premier étage. Les aménagements prévus permettront de sortir 8 logements de la zone inondable en crue centennale, et 8 entreprises, l'hôtel Formule 1, un institut médicalisé, essentiellement en zones d'aléa actuel fort, et d'abaisser les niveaux d'eau sur l'autoroute A47.

Photos prises durant la crue de 2008 à La Grand-Croix aval

Aménagement retenu :

L'étude de faisabilité d'aménagement menée sur la période 2013 2014, présentée au chapitre précédent (dont localisation des sous-tronçons d'aménagement), concernait les tronçons amont et aval du Gier à la Grand-Croix.

Cette étude a permis de définir le scénario d'aménagement adapté par tronçon homogène d'intervention, dont, sur le tronçon aval :

- Sous tronçon 3 : Démolition partielle du canal et restauration du Gier,

- Sous tronçon 4 : Restauration et confortement des berges en aval du canal, (cf figure chapitre précédent)
- Dont élargissement de deux ouvrages transversaux : un en MOA SEM et l'autre en MOA CD42

L'aménagement présente également des bénéfices sur les milieux et le patrimoine :

- contribution à la restauration des milieux naturels humides et de la morphologie des cours d'eau (zone verte inondable, réaménagement du cours d'eau et des berges, lutte contre la Renouée du japon)
- stabilisation du lit et des berges et réduction des risques d'érosion
- mise en valeur du patrimoine lié à la rivière (voie verte intégrée à l'aménagement, opération d'acquisition-démolition avec mutation en zone verte)

Dans le cadre du programme d'action du présent PAPI, il a été choisi de ne réaliser qu'une première phase de cet aménagement : l'élargissement du pont de la RD 106, pour un montant de 0,9 M€.

TERRITOIRE CONCERNE

La Grand-Croix :

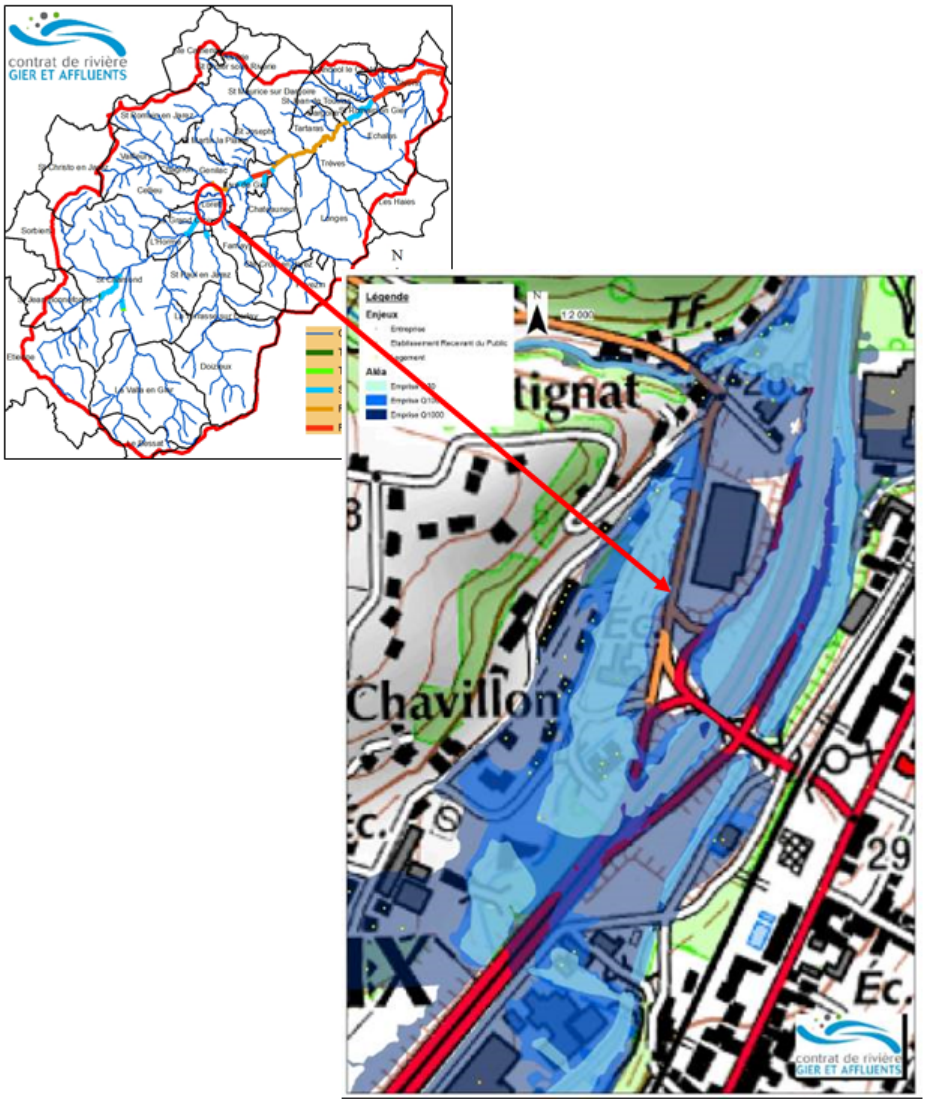

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	Département 42
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, affichage communal, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-4 : Restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu urbain
Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	900000 € HT
Répartition du financement	• Département 42 (en tant que maître d'ouvrage) : 20 % • Etat BOP 181 : 0 %

	• FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 (en tant que partenaire financier): 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Taux d'avancement des travaux • Nombre de bâtiments sortis de la zone inondable en Q100 • Superficie des zones inondables et hauteurs d'inondation en Q100 après travaux • Etat écologique du tronçon	

Axe VI :Ralentissement des écoulements

Action n° 6.6a : Aménagement du Janon à Saint-Chamond (hors pont départemental)

OBJECTIFS

Sur ce secteur identifié comme prioritaire suite aux études techniques, supprimer les débordements en période de retour centennale , limiter les risques d'incision/érosion, restaurer les milieux aquatiques (fonctionnement écologique, morphologie) et valoriser le patrimoine et les paysages liés à la rivière

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Le secteur concerné par le projet est particulièrement vulnérable. Lors des crues de 2003 et de 2008, le secteur au droit de la couverture était à la limite des débordements. Les aménagements prévus (à l'issue de toutes les phases, voir si après) permettront de sortir 127 logements de la zone inondable en crue centennale, 60 entreprises et 20 établissements recevant du public (dont une caserne de pompiers, une école, une caisse primaire d'assurance maladie), essentiellement en zones d'aléa actuel fort, et d'abaisser les niveaux d'eau sur l'autoroute A47. La première phase d'aménagement permettra d'augmenter l'occurrence de débordement actuelle en centre-ville, en passant d'une crue 20 ans à une crue 30 ans.

Photo illustrant le niveau d'eau atteint durant la crue de 2008 à l'entrée de la couverture du Janon à Saint-Chamond

Aménagement retenu :

Sur ce tronçon, Saint Etienne Métropole a effectué une étude de faisabilité d'aménagement au cours des années 2014- 2015. Cette étude de faisabilité a permis de déterminer plusieurs scénarios

d'aménagements à réaliser par tronçon. Parmi ces scénarios, le suivant a été retenu :

- A l'amont : création de deux ouvrages de ralentissement dynamique des crues (hauteurs de 14 et 11m, pour des stockages respectifs de 260 000 et 100 000 m^3, ouvrages de classe C)
- Sous-tronçon A : élargissement du Janon et reprofilage du lit, reprofilage du lit du Ricolin aval, reprofilage de la voirie et création d'un passage submersible, arasement d'un seuil
- Sous-tronçon B : élargissement du Janon et création d'un merlon de protection
- Sous-tronçon C : élargissement du Janon, dont une partie avec reprofilage du lit mineur, redimensionnement d'ouvrages de franchissement, arasement de 2 seuils, création d'un merlon de protection
- Sous-tronçon D : pas d'aménagement
- Sous-tronçon E : élargissement du Janon et de l'aval du Langonand, redimensionnement de 4 ouvrages de franchissement, suppression de l'entrée de la couverture du Janon, création d'un merlon de protection

L'aménagement présente des bénéfices sur les milieux et le patrimoine :

- contribution à la restauration des milieux naturels humides et de la morphologie des cours d'eau (élargissement, réaménagement du cours d'eau et renaturation des berges, réouverture partielle sur le Janon, lutte contre la Renouée du Japon)
- stabilisation du lit et des berges et réduction des risques d'érosion
- suppression de 3 seuils, reprofilages et restauration de la continuité écologique
- mise en valeur du patrimoine lié à la rivière

Dans le cadre du programme d'action du présent PAPI, il a été retenu de réaliser une première phase de cet aménagement, qui consiste à aménager le Janon entre le pont de la RD1498 et l'entrée de la couverture sous St Chamond (tronçon E), incluant l'élargissement du pont (voir fiche action 6.6b).

Ce choix est basé sur les constats suivants : à l'échelle du tronçon Janon, les tronçons A, B, C et E constituent les zones de premiers débordements. Les premiers débordements sont observés pour la Q10. Les principaux enjeux touchés pour les plus faibles débordements sont situés sur le tronçon E : à partir de la Q20, tout le centre-ville de Saint-Chamond est touché par les débordements du Janon, d'où le choix d'intervenir en priorité sur ce tronçon dans le cadre de ce premier PAPI.

La présente fiche concerne l'ensemble des aménagements retenus à l'exception de l'élargissement du pont départemental, qui est l'objet de la fiche action 6.6b

L'action retenue pour le PAPI inclut la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

Saint-Chammond :

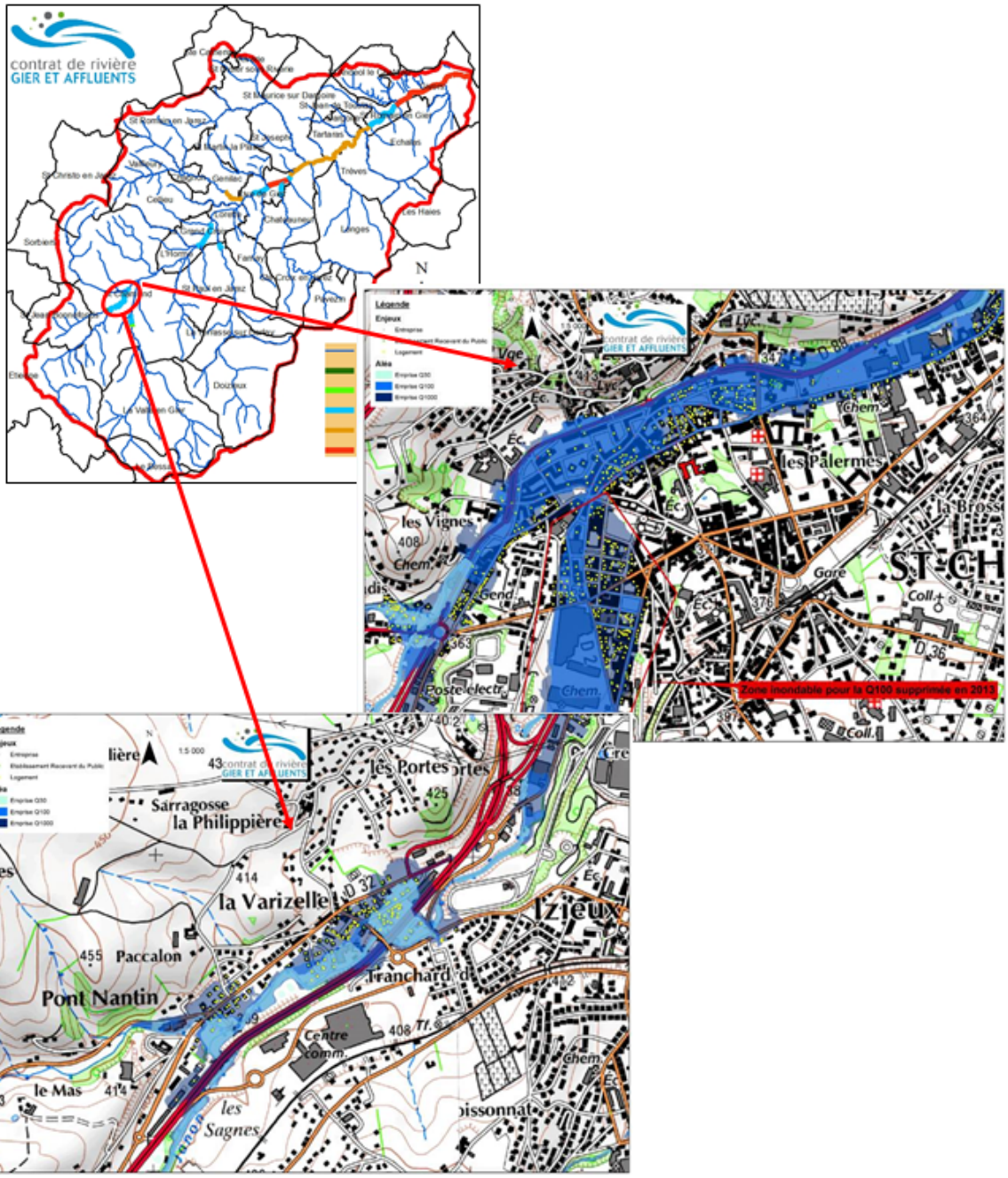

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	SEM
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse,

consacrées à cette action	affichage communal, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-4 : Restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu urbain
Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	2500000 € HT
Répartition du financement	• SEM : 20 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Taux d'avancement des travaux • Nombre de bâtiments sortis de la zone inondable en Q100 • Superficie des zones inondables et hauteurs d'inondation en Q100 après travaux • Etat écologique du tronçon	

Axe VI :Ralentissement des écoulements

Action n° 6.6b : Aménagement du Janon à Saint-Chamond

(pont départemental uniquement)

OBJECTIFS

Sur ce secteur identifié comme prioritaire suite aux études techniques, supprimer les débordements en période de retour centennale , limiter les risques d'incision/érosion, restaurer les milieux aquatiques (fonctionnement écologique, morphologie) et valoriser le patrimoine et les paysages liés à la rivière

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Le secteur concerné par le projet est particulièrement vulnérable. Lors des crues de 2003 et de 2008, le secteur au droit de la couverture était à la limite des débordements. Les aménagements prévus (à l'issue de toutes les phases, voir si après) permettront de sortir 127 logements de la zone inondable en crue centennale, 60 entreprises et 20 établissements recevant du public (dont une caserne de pompiers, une école, une caisse primaire d'assurance maladie), essentiellement en zones d'aléa actuel fort, et d'abaisser les niveaux d'eau sur l'autoroute A47. La première phase d'aménagement permettra d'augmenter l'occurrence de débordement actuelle en centre-ville, en passant d'une crue 20 ans à une crue 30 ans.

Photo illustrant le niveau d'eau atteint durant la crue de 2008 à l'entrée de la couverture du Janon à Saint-Chamond

Aménagement retenu :

Sur ce tronçon, Saint Etienne Métropole a effectué une étude de faisabilité d'aménagement au cours des années 2014- 2015. Cette étude de faisabilité a permis de déterminer plusieurs scénarios

d'aménagements à réaliser par tronçon. Parmi ces scénarios, le suivant a été retenu :

- A l'amont : création de deux ouvrages de ralentissement dynamique des crues (hauteurs de 14 et 11m, pour des stockages respectifs de 260 000 et 100 000 m^3, ouvrages de classe C)
- Sous-tronçon A : élargissement du Janon et reprofilage du lit, reprofilage du lit du Ricolin aval, reprofilage de la voirie et création d'un passage submersible, arasement d'un seuil
- Sous-tronçon B : élargissement du Janon et création d'un merlon de protection
- Sous-tronçon C : élargissement du Janon, dont une partie avec reprofilage du lit mineur, redimensionnement d'ouvrages de franchissement, arasement de 2 seuils, création d'un merlon de protection
- Sous-tronçon D : pas d'aménagement
- Sous-tronçon E : élargissement du Janon et de l'aval du Langonand, redimensionnement de 4 ouvrages de franchissement, suppression de l'entrée de la couverture du Janon, création d'un merlon de protection

L'aménagement présente en outre des bénéfices sur les milieux et le patrimoine :

- contribution à la restauration des milieux naturels humides et de la morphologie des cours d'eau (élargissement, réaménagement du cours d'eau et renaturation des berges, réouverture partielle sur le Janon, lutte contre la Renouée du Japon)
- stabilisation du lit et des berges et réduction des risques d'érosion
- suppression de 3 seuils, reprofilages et restauration de la continuité écologique
- mise en valeur du patrimoine lié à la rivière

Dans le cadre du programme d'action du présent PAPI, il a été retenu de réaliser une première phase de cet aménagement, qui consiste à aménager le Janon entre le pont de la RD1498 et l'entrée de la couverture sous St Chamond (tronçon E) (voir fiche action 6.6a), incluant l'élargissement du pont.

Ce choix est basé sur les constats suivants : à l'échelle du tronçon Janon, les tronçons A, B, C et E constituent les zones de premiers débordements. Les premiers débordements sont observés pour la Q10. Les principaux enjeux touchés pour les plus faibles débordements sont situés sur le tronçon E : à partir de la Q20, tout le centre-ville de Saint-Chamond est touché par les débordements du Janon, d'où le choix d'intervenir en priorité sur ce tronçon dans le cadre de ce premier PAPI.

La présente fiche concerne uniquement l'élargissement du pont départemental. Le reste des aménagements retenus sur ce secteur est l'objet de la fiche action 6.6a.

L'action retenue pour le PAPI inclut la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

TERRITOIRE CONCERNE

Saint-Chammond :

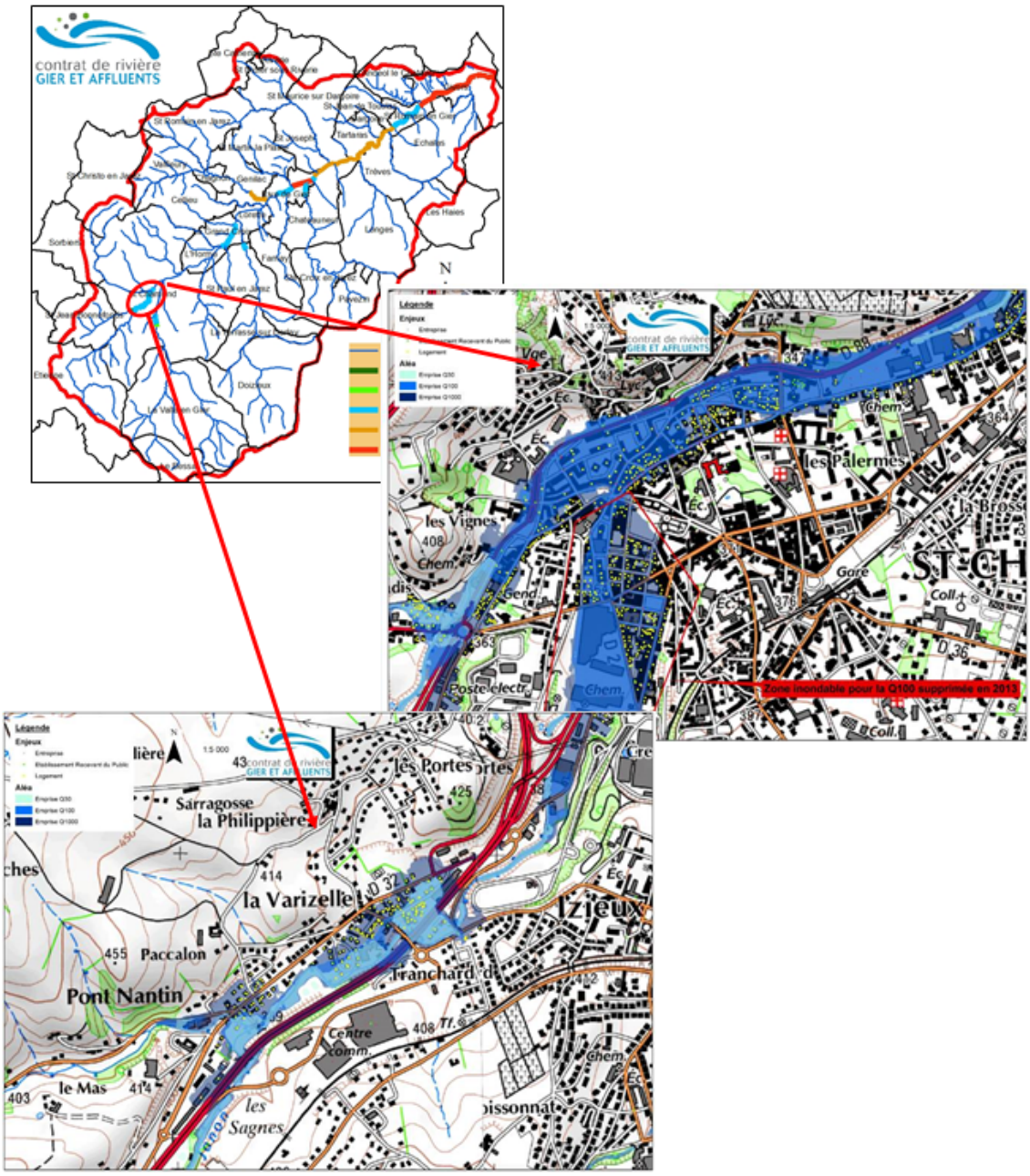

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	Département 42
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse, affichage communal, réunion publique, site internet
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	B2-4 : Restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu urbain

Révision prévue à mi-parcours	oui
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2022	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	900000 € HT
Répartition du financement	• Département 42 (en tant que maître d'ouvrage) : 20 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 50 % • AERMC : 20 % • Région : 10 % • Département 42 (en tant que partenaire financier) : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	
• Taux d'avancement des travaux • Nombre de bâtiments sortis de la zone inondable en Q100 • Superficie des zones inondables et hauteurs d'inondation en Q100 après travaux • Etat écologique du tronçon	

Axe VII: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action n° 7.1 : Etude du rôle de protection joué par les ouvrages du bassin versant.

OBJECTIFS	
Prendre en compte le rôle réellement joué par ces ouvrages et mettre en place une gestion adaptée de ces ouvrages, notamment dans la perspective de la mise en place de la GEMAPI	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
En fonction des résultats de l'inventaire Etat, et en préparation de la prise de compétence GEMAPI : étude pour l'identification d'ouvrages complémentaires et la définition de systèmes d'endiguement. Mise en place d'une gestion adaptée.	
TERRITOIRE CONCERNE	
Gier et affluents	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Maître(s) d'ouvrage	SEM SIGR
Modalités de pilotage, suivi, …	SEM , DREAL, Comité technique et Comité de pilotage
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine du Contrat de rivière «Coté Rivière Le Gier», presse
Actions du Contrat de Rivière en cohérence avec cette action	
Révision prévue à mi-parcours	non
ECHEANCIER PREVISIONNEL	
2017-2019	
PLAN DE FINANCEMENT	
Coût estimatif	25000 € HT
Répartition du financement	• SEM SIGR : 100 % • Etat BOP 181 : 0 % • FPRNM : 0 % • AERMC : 0 % • Région : 0 % • Département 42 : 0 % • Département 69 : 0 %
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE	

- Avancement de l'étude
- Nombre d'ouvrage recensés et expertisés
- Cartographie des systèemes d'endiguement